Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert

6211-01-029



Projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert

Résultats de la procédure d'adoption des règlements d'emprunt par les partenaires municipaux

Informations générales

- 1. La procédure d'approbation des règlements d'emprunt par les citoyens est obligatoire dans les municipalités locales.
- 2. Dans le cas d'une MRC, seule l'autorisation de la ministre est requise pour l'emprunt ou le cautionnement. La ministre peut toutefois ordonner à la MRC de soumettre ces décisions financières à l'approbation des personnes habiles à voter des municipalités locales de la MRC qui contribuent au paiement des dépenses (art. 1061 du Code municipal du Québec (CMQ) et art. 111.2 LCM). Dans tous les cas, le ministère s'assure que la municipalité peut respecter ses engagements financiers auprès des créanciers. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2006/n-6-11-juillet-2006/
- 3. Les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ont volontairement opté pour soumettre l'approbation de leurs règlements d'emprunt à l'approbation des citoyens.

Les résultats

| Nom de l'organisme | Personnes habiles à voter | Signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire | % | Nbre de signatures obtenues |
|-----------------------------|---------------------------|---|-------|-----------------------------|
| MRC du Domaine-du-Roy | 25 584 | 640 | 2,5% | 23 |
| MRC Maria-Chapdelaine | 20 562 | 514 | 2,5% | 6 |
| Municipalité de Chambord | 1 348 | 146 | 10,8% | 0 |